

Extrait du Registre des Délibérations Séance du 22 Février 2024 Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET: 2024-01-10 - POLITIQUE DE LA VILLE-HABITAT-LOGEMENT (8.5) - AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE VILLE DE TOUL 2024-2030

DATE DE CONVOCATION: 15 FEVRIER 2024

DATE DE PUBLICATION: 26 FEVRIER 2024

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

Etaient	FONTAINE André, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, PICARD Denis, AMMARI Christelle, LELIEVRE Jean Luc,
<u>présents</u> :	POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, PREVOT Vincent (ayant la suppléance de
	SEGAULT Jean-François), CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de BONNIN Pierre), PLANCHAIS Viviane (ayant la
	procuration de GUYOT Laurent), SILLAIRE Roger, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle,
	KNAPEK Patrice, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPAR Isabel, TOUSSAINT André,
	SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), CARON Jean-François, MARIN Karine (ayant
	la procuration de ARNOULD Raphaël), TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine , CHENOT Bernard , JOUBERT Roger, MARTIN
	Vincent, PIERSON Chantal, HENNEBERT Philippe, MATTE Jean-François, COLIN Xavier, ORDITZ Jackie (ayant la
	suppléance de CHENOT Tony), HARMAND Alde (ayant la procuration de ASSFELD LAMAZE Christine), DICANDIA Chantal
	(ayant la procuration de EZAROIL Fatima), ADRAYNI Mustapha, ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, RIVET Lionel, HEYOB
	Olivier (ayant la procuration de MASSELOT Catherine), CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de
	CAULE Emeline), MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis (ayant la procuration de
	ERDEM Olivier), BRETENOUX Patrick, GUEGUEN Marie (ayant la procuration de LALEVEE Lucette), MANGEOT Etienne,
	SIMONIN Hervé, FELTEN Daniel, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient</u>	BONNIN Pierre, SEGAULT Jean-François, GUYOT Laurent, ROSSO Michel, ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne,
<u>excusés</u> :	MANSUY Thierry, CHENOT Tony, ASSFELD LAMAZE Christine, EZAROIL Fatima, LALEVEE Lucette, MASSELOT Catherine,
	ERDEM Olivier, CAULE Emeline, GUYOT Gilles.
Avis de	9 avis de procuration.
<u>procuration</u> :	
Avis de	3 avis de suppléance
suppléance :	
<u>Secrétaire</u>	Jérôme TAILLY
<u>de séance :</u>	
Nombre de	54
<u>présents</u> :	
Nombre de	63
votants:	

La CC2T, de par ses compétences propres liées entre autres au logement, à l'activité économique et à la mobilité est signataire de ce nouveau contrat de ville et s'engage à mettre en œuvre des actions concourant aux objectifs inscrits dans celui-ci.

Les priorités de l'Etat, dans le cadre de cette nouvelle contractualisation 2024-2030, s'articulent autour de 4 enjeux que la Ville de Toul et ses partenaires ont décliné en grandes orientations dans le futur contrat de Ville, à savoir :

• <u>L'emploi</u>

o Formation, insertion, emploi et entreprenariat

• Les transitions

- o Santé
- o Accès au numérique
- o Logement et cadre de vie
- o Mobilité et transports

• L'émancipation

- o Citoyenneté et lien social
- Education et scolarité
- o Famille et parentalité
- o Lutte contre les discriminations et laïcité
- o Pauvreté et précarité
- Accès aux droits

La sécurité

o Laïcité, citoyenneté, valeurs de la République

L'élaboration des actions a mobilisé de nombreux acteurs et partenaires (institutionnels, associatifs...) ainsi que celle des habitants notamment à travers le Conseil Citoyen.

Vu la loi 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu le Comité de pilotage final du 19 janvier 2024,

Vu la Commission Urbanisme et Habitat du 13 février 2024,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Autoriser Monsieur le Président à signer le contrat de Ville de Toul 2024-2030,
- Autoriser Monsieur le Président à signer tous documents s'y afférents et engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution dudit contrat.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président, Fabrice CHARTREUX

